

D.2026.05.22.1.8

**Extrait du registre des délibérations du Syndicat mixte d'études
pour entreprendre et mettre en œuvre le schéma de cohérence territoriale
de la grande agglomération toulousaine**

Séance du 22 mai 2026

1 – PILOTAGE DE LA COLLECTIVITE

**1.8 : AGENCE D'URBANISME ET D'AMENAGEMENT TOULOUSE AIRE METROPOLITAINE (AUAT) :
DESIGNATION DES REPRESENTANTS**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mai à neuf heures trente, s'est réuni, sous la présidence de Madame Dominique FAURE, Présidente, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, 6 rue René Leduc, 31000 TOULOUSE.

Délégués présents :

TOULOUSE METROPOLE		
ANDRE Christian	KATZENMAYER Laurence	ROURE Marie-Hélène
DELRIEU Florian	LEFEVRE Marine	TERRAIL-NOVES Vincent
DE SCORRAILLE Jean-Baptiste	MOUDENC Jean-Luc	URSULE Béatrice
FAURE Dominique	PARRE Frédéric	VAILLANT Romain
GASC Jean-Pierre	RODRIGUES Patrice	
LE MURETAIN AGGLO		
DESCHAMPS Gilbert	MABIRE Sylvain	
LAFFON Jérôme	MANDEMENT André	
SICOVAL		
CAUBET Bruno	SANGAY Dominique	
LE GRAND OUEST TOULOUSAIN		
BARBIER Pascal	TOUNTEVICH Christophe	
COTEAUX BELLEVUE		
DECIMA Michel	FELTRIN José	

Délégués ayant donné pouvoir

ALEGRE Raymond, représenté par M. BARBIER
BERGIA Jean-Marc, représenté par M. DESCHAMPS
CASTERA Didier, représenté par M. PARRE
CHERUBIN Laurent, représenté par M. CAUBET
TRAVAL-MICHELET Karine, représentée par M. RODRIGUES

Délégués excusés

BERGIA Jean-Marc	COGNARD Gaëtan	PORTARRIEU Jean-François
BOLZAN Jean-Jacques	DUNAL Jonhny	TOPPAN Alain
CAMBOU Alain	LE TEXIER Maxime	

Nombre de délégués	En exercice : 36	Présents : 24	Votants : 29
Nombre de voix : 53	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 53

Le SMEAT est membre de droit de l'AUAT. Les statuts de l'AUAT indiquent que le SMEAT est représenté à l'Assemblée Générale de l'AUAT par deux représentants : « son Président ou son représentant permanent et un membre du comité syndical ».

En application de ces modalités, il est proposé que le Comité Syndical désigne parmi ses membres 2 élus pour représenter le SMEAT à l'Assemblée Générale de l'AUAT, dont un élu représentant permanent de la Présidente.

Le Comité Syndical
entendu l'exposé de Madame la Présidente,
délibère et décide

ARTICLE 1 : DESIGNER les élus suivants pour représenter le SMEAT à l'Assemblée Générale de l'AUAT :

- M. Jean-Luc MOUDENC en qualité de représentant permanent de la Présidente du SMEAT.
- M. Raymond ALEGRE

ARTICLE 2 : DIT que cette délibération sera transmise à :

- Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

La Présidente du SMEAT

Dominique FAURE

Certifié exécutoire :
Enregistrement en Préfecture le 27/05/2026
Publication le 29/05/2026